

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

### INFORMATIONS

- La Municipalité remercie les parents d'élèves qui se sont déplacés nombreux pour les marchés de Noël dans les écoles. Félicitations aux enseignants pour leur implication !
- Vu le succès rencontré lors des éditions précédentes, nous renouvelons pour le plaisir des petits et des grands notre concours de dessins de Noël ; ils seront à déposer avant le 02 janvier 2023 en mairie, à vos crayons !
- Grand succès du spectacle de Noël organisé par l'Ecole Maternelle et financé par la Commune.
- Repas des anciens : toujours plus de monde au repas, avec une ambiance plus que festive ! Merci à tous nos anciens de s'être déplacés.
- Cette année encore, votre Commune collectera les sapins après les fêtes.



### CARPF-EFFECTIFS DE POLICE INTERCOMMUNALE

Dix-sept communes ont choisi de mutualiser le service de police municipale à caractère intercommunal. Il est prévu une nouvelle augmentation des effectifs pour la commune de Mitry-Mory, soit deux équivalents temps plein supplémentaires pour le tableau des effectifs de la CARPF. Bien que non concernées, toutes les communes sont consultées pour avis.

**Vote à l'unanimité**

### CARPF-DEMANDE DE SUBVENTION DE FONDS DE CONCOURS

La création d'une salle de gymnastique à destination des écoles est nécessaire pour donner suite à l'accroissement de la population et la création de logements. Il est possible pour la Commune de Longperrier de solliciter une subvention pour la construction de cet équipement sportif auprès de la C.A Roissy Pays de France au titre du Fonds de Concours lié à l'augmentation de la population et à la création de logements.

Il était demandé au Conseil d'approuver l'opération présentée dans sa globalité pour un montant de 710 777.05 HT, soit 852 932,46 TTC ainsi que son plan de financement, et d'autoriser le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du Fonds de concours auprès de la CARPF.

**Vote à l'unanimité**

### DEMANDE DE SUBVENTION DE DSIL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une école élémentaire.

Il rappelle qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023.

L'opération est présentée pour un montant total de 3 000 000,00 € HT soit 3 600 000,00 € TTC

Il était demandé au Conseil d'approuver la demande de subvention de DSIL

**Vote à l'unanimité**

### RETROUVEZ-NOUS SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE

Mairie de Longperrier et sur le site internet  
[www.https://mairie-longperrier.fr/](https://mairie-longperrier.fr/)



## DÉSIGNATION DES ENTREPRISES POUR LA SALLE DE GYMNASTIQUE

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal le projet de construction d'une salle de gymnastique et rappelle que l'opération a démarré en 2020 avec :

Le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre (MOE) pour la réalisation des opérations de bâtiment envisagées par la Commune :

le choix s'était porté sur :

le cabinet JB CARRERE, marché notifié le 30/11/2020.

L'AMO TERRES ET TOITS par une décision du Maire du 10/11/2020 (2020-13) validant ce choix d'AMO.

Plusieurs délibérations du conseil municipal pour solliciter les subventions :

2021-02 du 14 mars 2021 (F.A.C)

2021-29 du 20 octobre 2021 (D.E.T.R)

2022-06 du 9 janvier 2022 (Fonds de concours C.A.R.P.F)

La consultation des entreprises pour les marchés de travaux au cours du second semestre 2022, en procédure adaptée.

La signature du permis de construire le 09 juin 2021.

Près de 24 mois après le lancement de cette opération, les marchés peuvent désormais être signés et notifiés dès lors que les crédits seront inscrits à l'opération 32 du budget.

L'analyse des offres ainsi que le rapport définitif réalisés par le maître d'œuvre de cette opération, le cabinet JB CARRER, architecte, ont été remis aux élus avec le dossier du conseiller.

Il ressort de cette analyse que les marchés peuvent être attribués à :

LOT 01 VRD	LOT 02 BATIMENT TCE
Entreprise EIFFAGE ROUTE	Entreprise MATHIS- Agence IDF à
Montant HT offre de base : 115 010,00 €	Montant HT offre de base : 492 120,00 €
	Montant HT PSE : 31 932,00 €

Montant total HT de l'opération : 639 062,00 €

**Vote à l'unanimité**

## RECENSEMENT OBLIGATOIRE DE LA POPULATION A PARTIR DU 18 JANVIER 2023

Le recensement débutera à Longperrier le 18 janvier 2023 et a un caractère OBLIGATOIRE. Les agents recenseurs se présenteront munis d'une carte d'accréditation à votre domicile.

*Le Conseil Municipal vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année !*

